

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AESS du 5 avril 2012

Présences : (voir Annexe 1)

Ordre du jour :

0. Ouverture et procédures
 - 0.1. Animation et secrétariat
 - 0.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 1. Avis de motion
 2. Injonction
 3. Revendications
 4. Plan d'action
 5. Élection
 6. Budget
 7. Procédures de clôture
 - 7.1. Varia
 - 7.2. Levée
-

0.1. Ouverture

Le quorum est constaté. L'assemblée est ouverte à 12h30.

0.2. Nomination de l'animateur-trice et du-de la secrétaire d'assemblée

Olivier Albinet **propose** Stéphanie Bernier à l'animation et Lydia Roy-Simard au secrétariat. Areg Hakob-Nalbandian **appuie**.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.3. Adoption de l'ordre du jour

Émile Plourde-Lavoie **propose** l'ordre du jour suivant :

0. Ouverture et procédures
 - 0.1. Animation et secrétariat
 - 0.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
1. Avis de motion
2. Injonction
3. Revendications
4. Plan d'action
5. Élection
6. Budget
7. Procédures de clôture
 - 7.1. Varia
 - 7.2. Levée

Céline Signor **appuie**.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Avis de motion

Émile Plourde-Lavoie une plénière de 15 minutes sur l'exclusion de certains cours de la grève. Guillaume Auger appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fin de la plénière à 11 minutes (fin des interventions)

Avis de motion 1 (déposé par Adeline Bonneau) :

Adelphine Bonneau propose d'exclure le cours SCT8255 Géochimie isotopique de la grève.

Vincent Ouellet-Jobin appuie.

Nancy Wallace propose un amendement :

Remplacer "de la grève" par "si la grève perdure après le 16 avril".

Céline Signor appuie.

Émile Plourde-Lavoie demande la question préalable sur l'amendement et la principale.

La question préalable est adoptée au 2/3.

Le vote

Amendement :

Rejeté à majorité

Principale :

Rejeté à majorité

Dépôt d'une pétition pour la tenue d'un référendum déposé au présidium en cours d'assemblée.

La procédure est irrecevable puisqu'un référendum ne peut pas être demandé par pétition, seulement par une assemblée générale.

Dépôt d'un avis de motion sur la tenue d'un référendum :

Période de 2 minutes accordée pour la rédaction de l'avis de motion.

Point d'information de 5 minutes sur l'annonce de la Ministre de l'éducation du 5 avril 2012 par Philippe Lapointe.

Ziad Akra dépôt d'un avis de motion :

Que l'AESS revenienne sur la décision d'AG de reconduction du 27 mars qui est de tenir d'assemblée générale de reconduction uniquement lors de l'offre raisonnable de la Ministre.

Céline Signor dépose un avis de motion :

Que l'on invalide la résolution à l'effet de tenir des lignes de piquetage dures et que l'on révisé la résolution à l'effet d'appuyer légalement les membres de l'AESS participant à des actions légitimes, mais pas nécessairement légales.

2. Injonction

Émile Plourde-Lavoie propose une plénière de 30 minutes sur la demande d'injonction provisoire qu'a envoyée la Cour aux six associations facultaires sur demande de l'UQAM, sur l'entente survenue entre l'UQAM et ces associations et sur les conséquences et perspectives de ces faits.

Guillaume Auger appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Revendications

Émile Plourde-Lavoie propose :

Considérant la position d'assemblée générale stipulant que l'AESS ne considérera pas une bonification de l'Aide financière aux études ou le remboursement proportionnel au revenu comme des solutions palliatives acceptables à la hausse des frais de scolarité.

Considérant que la ministre a procédé par décret et a ignoré les demandes répétées de négociation des associations étudiantes, en particulier de l'AESS et de la CLASSE.

Que l'AESS dénonce le décret de la ministre annoncé le 5 avril tant sur le fond que sur la forme.

Marie-Claude Comeau appuie.

Charles-Anthony Villeneuve propose :

Considérant l'entêtement du Parti Libéral du Québec sur la question hausse des frais de scolarité ;

Considérant l'absence d'ouverture d'un dialogue sur l'avenir de l'éducation au Québec ;

Considérant le manque de respect flagrant envers la communauté étudiante ;

Considérant l'utilisation abusive de sophismes du Parti Libéral du Québec dans ses interventions auprès des médias ;

Considérant l'incompétence des ministres Charest, Beauchamp et Bachand de représenter la

population ;

Que l'AESS propose à la CLASSE de se prononcer pour la démission de Jean Charest, Line Beauchamp et Raymond Bachand respectivement Premier Ministre, Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et Ministre des Finances.

Guillaume Auger appuie.

Proposition d'amendement :

Hugues Asselin propose d'ajouter "et que l'AESS exige des élections dès maintenant".

Béatrice Lefebvre appuie.

L'amendement est rejeté à majorité.

La proposition principale est adoptée à l'unanimité.

Marie-Claude Comeau propose une plénière de 10 minutes sur le Plan Nord.

Émile Plourde-Lavoie appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le quorum est demandé.

Il n'y a plus quorum.

L'assemblée est levée à 15h10.
